



TAM SAM SOM KOLOKA

1. Mise en cohabitation de 2 personnes de générations différentes:

Pour estimer le TAM, nous devons considérer toutes les personnes de plus de 50 ans et de moins de 30 ans en Suisse.

- Population de plus de 50 ans en Suisse : environ 2,6 millions (source: Office fédéral de la statistique)
- Population de moins de 30 ans en Suisse : environ 2,3 millions (source: Office fédéral de la statistique)

Le TAM sera donc la combinaison de ces deux populations, soit environ 2,3 millions de personnes (nous prenons la plus petite population pour éviter les doubles comptes).

Pour estimer le SAM, supposons que 10% des personnes de chaque groupe soient intéressées par la cohabitation intergénérationnelle. **Le SAM serait alors de 230 000 personnes (10% de 2,3 millions).**

Le SOM est généralement un pourcentage plus faible du SAM et dépend de la capacité de Koloka à capturer une part de marché. Supposons que Koloka puisse atteindre 5% de ce marché, **le SOM serait de 11 500 personnes (5% de 230 000).**

2. Mise en relation entre 2 colocataires via la plateforme de matching:

Pour estimer le TAM, considérons la population totale de la Suisse, qui est d'environ 8,6 millions. Supposons que 15% de cette population soit intéressée par la colocation. **Le TAM serait alors de 1,29 million de personnes (15% de 8,6 millions).**

Pour estimer le SAM, supposons que 25% de ces personnes intéressées par la colocation utilisent des plateformes en ligne pour trouver des colocataires. **Le SAM serait alors de 322 500 personnes (25% de 1,29 million).**

Le SOM dépendra également de la capacité de Koloka à capturer une part de marché. Supposons que Koloka puisse atteindre 10% de ce marché, **le SOM serait de 32 250 personnes (10% de 322 500).**

Comment gagner de l'argent ?

1. Facturer des frais de mise en relation: Facturer des frais uniques pour chaque mise en relation réussie entre deux colocataires.
2. Annonces sponsorisées: Les propriétaires pourraient payer pour mettre en avant leurs annonces de colocation afin d'attirer plus de monde.
3. Services supplémentaires: Offrir des services tels que la vérification des antécédents des colocataires, des conseils juridiques ou des contrats de location standardisés, et facturer des frais supplémentaires pour ces services.

Pour estimer le TAM, SAM et SOM en termes monétaires pour chacune des activités de Koloka, nous devons tenir compte des revenus potentiels générés par chaque activité.

1. Mise en cohabitation de 2 personnes de générations différentes:

Supposons que Koloka prélève un montant fixe de 200 CHF pour la mise en relation et 10% du montant mensuel versé par le jeune au senior. Imaginons que ce montant mensuel moyen soit de 500 CHF.

- Revenu par mise en relation: 200 CHF
- Revenu mensuel par cohabitation: $0,10 * 500 \text{ CHF} = 50 \text{ CHF}$
- Revenu annuel par cohabitation: $50 \text{ CHF} * 12 \text{ mois} = 600 \text{ CHF}$

TAM :

- TAM pour les mises en relation: $200 \text{ CHF} * 2,3 \text{ millions de personnes} = \underline{\underline{460 \text{ millions de CHF}}}$
- TAM pour les loyers mensuels: $600 \text{ CHF} * 2,3 \text{ millions de personnes} = \underline{\underline{1,38 \text{ milliard de CHF}}}$
- TAM total: $460 \text{ millions} + 1,38 \text{ milliard} = \underline{\underline{1,84 \text{ milliard de CHF}}}$

SAM :

- SAM pour les mises en relation: $200 \text{ CHF} * 230 \text{ 000 personnes} = \underline{\underline{46 \text{ millions de CHF}}}$
- SAM pour les loyers mensuels: $600 \text{ CHF} * 230 \text{ 000 personnes} = \underline{\underline{138 \text{ millions de CHF}}}$
- SAM total: $46 \text{ millions} + 138 \text{ millions} = \underline{\underline{184 \text{ millions de CHF}}}$

SOM :

- SOM pour les mises en relation: $200 \text{ CHF} * 11\,500 \text{ personnes} = \underline{\underline{2,3 \text{ millions de CHF total}}}$
- SOM pour les loyers mensuels: $600 \text{ CHF} * 11\,500 \text{ personnes} = \underline{\underline{6,9 \text{ millions de CHF annuellement}}}$
- SOM total: $2,3 \text{ millions} + 6,9 \text{ millions} = \underline{\underline{9,2 \text{ millions de CHF}}}$

2. Mise en relation entre 2 colocataires via la plateforme de matching:

Pour estimer le TAM, SAM et SOM en termes monétaires pour cette activité, nous devons d'abord choisir une méthode de monétisation. Supposons que Koloka facture des frais de mise en relation de 200 CHF pour chaque mise en relation réussie entre deux colocataires incluant l'aide etc...

TAM :

- TAM: $200 \text{ CHF} * 1,29 \text{ million de personnes} = \underline{\underline{258 \text{ millions de CHF}}}$

SAM :

- SAM: $200 \text{ CHF} * 322\,500 \text{ personnes} = \underline{\underline{64,50 \text{ millions de CHF}}}$

SOM :

- SOM: $200 \text{ CHF} * 32\,250 \text{ personnes} = \underline{\underline{6,450 \text{ millions de CHF}}}$

En combinant les deux activités, voici les estimations monétaires pour le TAM, SAM et SOM:

- TAM total: 1,84 milliard (cohabitation intergénérationnelle) + 258 millions (colocation) = 1,969 milliard de CHF
- SAM total: 184 millions (cohabitation intergénérationnelle) + 64,50 millions (colocation) = 216,25 millions de CHF
- SOM total: 9,2 millions (cohabitation intergénérationnelle) + 6,450 millions (colocation) = 12,425 millions de CHF